

## Coupes 2015

### LA FORET DOMANIALE DE VERSAILLES



Grande de 1037 hectares, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine.

Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

Gérée par l'Office national des forêts, les principaux objectifs pour cette forêt sont de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public grâce à un réseau d'allées, en bordure des plans d'eau et des mares, dans un contexte très urbanisé.

Le rajeunissement des arbres est également un enjeu pris en compte dans la gestion de cette forêt. Des exploitations sont programmées chaque année afin de rajeunir, renouveler et éclaircir les peuplements.

## L'ONF favorise la croissance des arbres de la forêt domaniale de Versailles

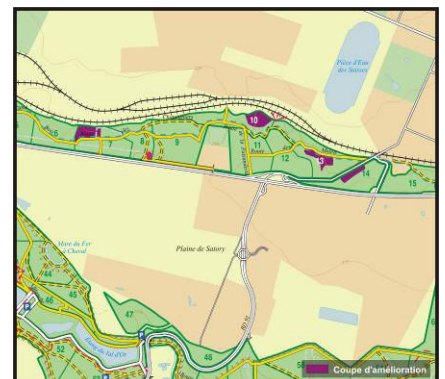
La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.

Celui-ci prévoit des coupes en 2015 sur les parcelles 7, 10, 13 et 14 situées sur le territoire de Versailles.

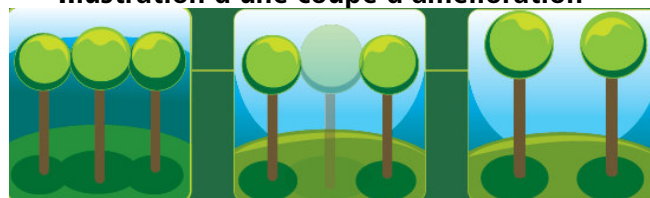
### La coupe « d'amélioration » va permettre d'éclaircir le peuplement

Les parcelles 7, 10, 13 et 14 sont caractérisées par un jeune peuplement très dense âgé d'une trentaine d'année.

La « **coupe d'amélioration** » est programmée sur **une surface totale de 3,50 hectares** : Les arbres désignés par les forestiers seront coupés afin de donner plus d'espace et de lumière à leurs voisins et de favoriser les arbres les mieux conformés.



### Illustration d'une coupe d'amélioration



Une forêt dense et sombre

Une coupe pour donner de la lumière aux arbres

Une forêt plus belle et plus forte

## Coupes 2015

### \*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

### Utilisation du bois

Celui-ci sera utilisé en bois de chauffage.



Le bois est entreposé en bord de chemin

## Cette intervention prévue dans l'aménagement\* de la forêt, est programmée semaine 22 (fin mai) pour une durée de plusieurs mois



L'exploitation sera prise en charge par un exploitant externe à l'ONF.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Les bois seront stockés en bord de route.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

## Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

## L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

### Contact ONF agence

Séverine Rouet  
severine.rouet@onf.fr  
01 34 83 63 57

### Contact ONF UT de Versailles

MF de Bois Robert  
Rue Francisco Ferrer  
78210 St Cyr l'Ecole

# Forêt domaniale de Versailles

2 juin 2015

## Coupes 2015

### Plan de la coupe – parcelles 7, 10, 13 et 14 Forêt domaniale de Versailles

